

# Règlement de l'appel à projets OFQJ « Odyssart 2025 »

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) renouvelle son appel à projets « Odyssart » avec le soutien de la Fondation DRG, programme d'échanges culturels entre la France et le Canada/Québec pour les jeunes artistes et professionnels des arts et de la culture de 18 à 35 ans.

Cet appel à projets s'adresse aux artistes affiliés à une structure souhaitant réaliser un projet professionnel incluant de la mobilité entre la France et le Canada/Québec.

Les projets éligibles sont des projets qui peuvent concerner tous les secteurs culturels : architecture, arts visuels, arts plastiques, arts numériques, audiovisuel, cirque, danse, design, métiers d'art, littérature, édition, musique, théâtre, etc.

Les projets peuvent prendre les formes suivantes :

- La coopération culturelle (collaboration, co-création) ;
- La réalisation d'un projet artistique sur l'autre territoire (programme de résidence, tournage, enregistrement, etc.).

Les projets de diffusion simple, les voyages d'études et les projets d'insertion ne sont pas recevables.

## Dépôt du projet

Le simple fait de déposer et/ou de répondre à un projet fait que le porteur de projet et les candidats associés acceptent les conditions générales de l'OFQJ et le présent règlement.

### Critères de recevabilité du projet

- Une dimension francophone est obligatoire
- Un partenaire doit être impliqué sur le territoire de la mobilité
- Le projet peut être individuel ou collectif, mais porté par une structure dont le siège social est en France ou au Canada/Québec
- Le projet doit favoriser l'émergence de la jeune création
- Les participants à la mobilité doivent être âgés de 18 à 35 ans révolus à la date du 31 décembre 2024 (les participants de plus de 35 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont acceptés si leur nombre n'excède pas 20% du nombre total de participants)
- Une seule demande de soutien financier par porteur de projet est admissible
- La ou les mobilités entre la France et le Canada/Québec doivent être planifiées en 2025
- Une stratégie de diffusion de l'action doit être présentée
- Le financement demandé doit être à hauteur de 70% maximum du budget total du projet
- Le projet doit correspondre aux formes suivantes : coopération culturelle ou réalisation d'un projet sur l'autre territoire

### Critères de recevabilité des bénéficiaires de la mobilité pour les projets France -> Canada/Québec :

- Avoir entre 18 et 35 ans révolus à la date du 31 décembre 2024
- Être de nationalité française ou résidant en France depuis plus d'un an

### Critères de recevabilité des bénéficiaires de la mobilité pour les projets Canada/Québec -> France :

- Avoir entre 18 et 35 ans révolus à la date du 31 décembre 2024
- Être de nationalité canadienne ou détenteur du statut de résident permanent

## Étude du projet

### Conditions d'évaluation du projet

Après vérification de la recevabilité des candidatures, les dossiers seront étudiés par l'OFQJ. Seront étudiés plus particulièrement les éléments suivants :

- La qualité de l'initiative
- La pertinence des objectifs
- Le caractère novateur du projet
- L'impact du projet sur le parcours
- L'émergence ou la consolidation d'un nouveau partenariat franco-canadien / franco-québécois, inscrit dans la durée
- Le cas échéant, la pertinence de la stratégie de diffusion pour toucher le(s) public(s) visé(s)

A qualité égale, les projets impliquant un plus grand nombre de participants à la mobilité seront priorités.

### Pièces à fournir

- Formulaire en ligne (présentation du projet, détail des bénéficiaires, planification et mise en œuvre)
- Budget prévisionnel
- Lettre d'engagement d'un ou plusieurs partenaires
- RIB de la structure
- Tout document de présentation du projet et/ou de la structure porteuse

## Financement du projet

### Montant du soutien

Le montant du soutien accordé par projet est fixé à 20 000 euros minimum et à 30 000 euros maximum.

Le montant du soutien accordé par l'OFQJ ne représentera pas plus de 70% maximum du budget total.

L'OFQJ se réserve le droit d'attribuer tout ou partie de la subvention demandée pour les projets retenus.

## Dépenses éligibles

Les dépenses réalisées doivent avoir un lien direct avec le projet :

- Transport international entre la France et le Canada/Québec en classe économique
- Assurance générale
- Frais de visa et dépenses administratives liées à la mobilité
- Frais de transport sur les territoires français et canadiens
  - Déplacements à l'occasion de rencontres liées au projet (métro, train, bus)
  - Location de voiture ou de minibus selon les besoins
- Hébergement avec facture (hôtel, location d'appartement - aucune valorisation d'hébergement ne sera acceptée)
- Frais de communication du projet sur facture si réalisée par un prestataire extérieur (hors valorisation interne)
- Frais de production du projet artistique
- Frais liés à l'organisation d'événements (hors dépenses personnelles) favorisant la création du projet
- Excédent de bagages
- Cachets, salaires et autres charges de personnel acceptés dans la limite de 50% du montant de subvention demandé
- Charges indirectes à hauteur de maximum 5% des charges directes du projet
- Contributions volontaires à hauteur de maximum 5% du budget total

Toute dépense non répertoriée dans cette liste doit faire l'objet d'un accord préalable avec l'OFQJ. Seuls les frais réels seront pris en compte lors de l'examen des bilans finaux. Afin de vérifier l'exactitude des dépenses réalisées, il pourra être demandé une copie des factures.

## Dépenses non éligibles

- Frais de fonctionnement et d'investissement (hors projet soutenu)
- Frais de déplacement pour des déplacements à l'extérieur de la France et du Canada/Québec

## Modalités indicatives de versement du soutien

- Acompte de 70% à la signature de la convention.
- Solde de 30% versé sur présentation du bilan d'activités et financier de l'activité réalisée, au plus tard le 15 février 2026.

## Bilan du projet au retour

Pièces à fournir pour le bilan et le versement du solde du soutien :

- Un rapport présentant les retombées détaillées pour les bénéficiaires et pour la coopération franco-canadienne / franco-québécoise de l'activité
- Le programme détaillé du projet
- Les documents et outils de communication et de promotion du projet
- La liste des participants
- Un bilan financier comprenant l'ensemble des dépenses liées au projet, listées exhaustivement.

L'OFQJ se réserve le droit de minorer le solde du soutien ou de réclamer le remboursement de tout ou partie de l'acompte en fonction du nombre de participants réalisé par rapport au nombre de participants prévus, et de demander copie des pièces justificatives.

## Calendrier de l'appel à projets

- Du 7 octobre 2024 au 2 décembre 2024 : dépôt des projets
- Janvier 2025 : annonce des lauréats
- Avril 2025 : soirée Odysart (les lauréats de l'appel à projets devront s'engager à se rendre disponibles pour y participer)

## Qui contacter ?

Céline Lespagnol, [clespagnol@ofqj.org](mailto:clespagnol@ofqj.org)  
Chargée de projets coopération culturelle

## Comment répondre à l'appel à projets ?

**Se rendre sur la page spéciale Appel à projets Odysart 2025 pour prendre connaissance de l'appel à projets** et télécharger les pièces jointes, notamment le [Modèle de budget](#).

**Remplir le formulaire d'appel à projets en ligne** et y joindre le budget prévisionnel, ainsi que toutes les pièces nécessaires : [ici](#).

Une fois leur projet sélectionné, les porteurs de projets devront déposer leur projet sur l'intranet de l'OFQJ.